

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 mars 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente salue les députés et signale que le dépôt des questions orales est possible jusqu'à 16h30. En outre, elle communique que des copies de la réponse que le Conseil d'Etat fera séance tenante à l'interpellation figurant au point 4 de l'ordre du jour sont disponibles à l'arrière de la salle parlementaire.			
	2.	Dépôts Interpellations: Jean-Michel Dolivo et consorts; Régis Courdesse; Jérôme Christen et consort; André Marendaz et consorts; Véronique Hurni et consorts; Postulats: Grégory Devaud et consorts; Catherine Labouchère et consorts; Motions: Nicolas Rochat et consorts; Nicolas Mattenberger et consorts; Initiative: Bernard Borel et consorts; Pétitions: pour une rétribution juste dans l'enseignement postobligatoire; en faveur de la préservation du domaine de "La Chablière".			
RENV-CE	3.	(11_INT_487) Interpellation André Marendaz et consorts - Trains de nuit franco-italien au travers de La Suisse. Trains fantômes ! (Ne souhaite pas développer)			
TRAITE	4.	(11_INT_489) Interpellation Fabienne Despot - Gouvernance du CHUV (Ne souhaite pas développer) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation de Mme la députée Fabienne Despot. Après discussion, l'interpellatrice tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est donc pas renvoyée au Conseil d'Etat et est considérée traitée.			
RENV-CE	5.	(11_INT_488) Interpellation Nicolas Rochat et consorts - Liaison Lausanne-Paris via Vallorbe/Genève : optimisation du parcours v.s rentabilité quelle stratégie pour le long terme ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(11_INT_490) Interpellation Michaël Buffat - La loi sur le personnel (LPers) est-elle appliquée correctement ? (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 mars 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	(354) Exposé des motifs et projet de décret et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évolution des améliorations foncières et exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 32 millions en vue de financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières pour les années 2010 à 2014(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DEC.	Chapalay A.	
TRAITE	8.	(10_INT_431) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Quelles mesures pour réinsérer rapidement les victimes des coupes dans l'assurance-chômage?	DEC.		
TRAITE	9.	(10_INT_448) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud et consort - En avril ne te découvre pas d'un fil	DEC.		
OA	10.	(352) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement "Véhicules à moteur de l'administration cantonale".(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DINF.	Grognuz F.	
OA	11.	(367) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 20'400'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et la correction routière au lieu-dit "La Chaudanne", ainsi que pour la réhabilitation et la correction du virage au lieu-dit "Les Rez" sur la commune de Rossinière (RC 702a) (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à la majorité moins une abstention. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DINF.	Cornamusaz P.	
TRAITE	12.	(10_INT_325) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Luc Chollet concernant l'agression gratuite de deux jeunes adolescents à Lausanne et demandant sur quels critères objectifs agit la Justice vaudoise	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 mars 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	<p>(330) Exposé des motifs et projet de loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal et projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la loi sur le Grand Conseil - modifiant la loi d'organisation judiciaire et <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Anne Baehler Bech demandant une loi d'application de l'article 135 de la Constitution vaudoise (2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Loi sur la haute surveillance du TC: art. 1 accepté. Art. 2: amdt Borloz à l'al. 1 (retour au texte du CE) est refusé par 76 non, 55 oui et 3 abstentions. Art. 2 accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 3 accepté. Art. 4: amdt Borloz à l'al. 2 (retour au texte du CE) est refusé par 64 non, 58 oui et 3 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 69 non, 61 oui et 2 abstentions. Art. 4 accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 5 à 16 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>Loi modifiant la LGC: art. 54 accepté sans discussion. Art. 58a accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>Loi d'organisation judiciaire: art. 10 accepté à l'unanimité sans discussion. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final, les trois projets de lois sont adoptés par 104 oui, 2 non et 17 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission concernant le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Anne Baehler Bech sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).</p>	DINT.	Grandjean P.	
TRAITE	14.	<p>(10_INT_413) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Philippe Ducommun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nos prisons sont-elles des espaces propices aux trafics de stupéfiants et à la consommation de drogues ? (10_INT_407) - La prison, siège d'une plate-forme de coordination pour la commercialisation de drogue (10_INT_413) 	DINT.		
RENV-CE	15.	<p>(10_POS_190) Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques avis contraires et abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).</p>	DINT	Mahaim R.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 mars 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	16.	(10_INT_375) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Violation du secret d'enquête suite au décès d'un détenu à Bochuz : le Conseil d'Etat envisage-t-il de porter plainte ?	DINT.		
TRAITE	17.	(10_INT_379) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom des groupes SOC, Verts et AGT demandant une enquête indépendante concernant l'affaire Skander Vogt	DINT.		
RENV-T	18.	(10_INT_430) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores à des médias dans le cadre de l'affaire Skander Vogt: le Conseil d'Etat est-il prêt à faire toute la transparence?	DINT.		15/03/2011
RENV-T	19.	(09_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard demandant au Conseil d'Etat quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéos violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux	DINT.		15/03/2011
RENV-T	20.	(344) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire cantonale "Vivre et voter ici ? Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal" et sur sa validité et Projet de décret constatant la validité de cette initiative et ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur cette initiative	DINT.	Grandjean P. (Majorité), Maillefer D.O. (Minorité)	15/03/2011
RENV-T	21.	(10_INT_424) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Le SECRI ne pourrait-il pas faire preuve de plus d'égard à l'endroit des syndicats et des communes de ce canton ?	DINT.		15/03/2011
RENV-T	22.	(10_INT_447) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel - Renvoi de Mme SB : où est la politique humanitaire et généreuse revendiquée par le Conseil d'Etat?	DINT.		15/03/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :